

République Française  
Département : HERAULT  
Arrondissement : Béziers  
**Pezenes Les Mines - Commune**

Séance du vendredi 20 mars 2026

Délibération N° DE\_013\_2026

| NOMBRE DE MEMBRES                      |          |            |
|----------------------------------------|----------|------------|
| En<br>exercice                         | Présents | Votants    |
| 11                                     | 10       | 11         |
| Date de la convocation :<br>16/03/2026 |          |            |
| Pour                                   | Contre   | Abstention |
| 11                                     | 0        | 0          |
| Résultat du vote : adoptée             |          |            |

Le vingt mars deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Renée MANIBAL.

Présents : Lionel BLANC, Alain BOZON, Gwenaël COTARD, Chantal DURAND, Claude JEANJEAN, Isabelle LECOMTE, Renée MANIBAL, Thomas MARTIN, Maxime MASATS, Mélanie MILLET

Représentés : Stéphane CLERC représentée par Gwenaël COTARD

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Chantal DURAND est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Adoption du procès verbal**

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux nouvelles dispositions qui encadrent le déroulement du conseil municipal, il convient d'approuver le procès-verbal du précédent conseil.

Les procès-verbaux sont présentés en annexe 1.

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'approbation du procès-verbal.

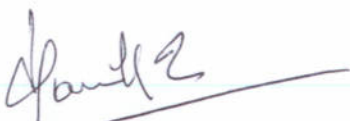
**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Renée MANIBAL  
Président de séance

Chantal DURAND  
Secrétaire de séance



DE\_013\_2026

République Française  
Département : HERAULT  
Arrondissement : Béziers  
**Pezenes Les Mines - Commune**

Séance du vendredi 20 mars 2026

Délibération N° DE\_014\_2026

| NOMBRE DE MEMBRES                      |          |            |
|----------------------------------------|----------|------------|
| En exercice                            | Présents | Votants    |
| 11                                     | 10       | 11         |
| Date de la convocation :<br>16/03/2026 |          |            |
| Pour                                   | Contre   | Abstention |
| 11                                     | 0        | 0          |
| Résultat du vote : adoptée             |          |            |

Le vingt mars deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Alain BOZON.

Présents : Lionel BLANC, Alain BOZON, Gwenaël COTARD, Chantal DURAND, Claude JEANJEAN, Isabelle LECOMTE, Renée MANIBAL, Thomas MARTIN, Maxime MASATS, Mélanie MILLET

Représentés : Stéphane CLERC représentée par Gwenaël COTARD

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Chantal DURAND est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

|                                     |
|-------------------------------------|
| <b>Objet : Désignation du maire</b> |
|-------------------------------------|

Madame MANIBAL, doyenne des élus, rappelle que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-7, il convient de désigner un maire parmi les élus.

Elle porte à la connaissance des élus la candidature de Mr Alain BOZON et invite d'autres éventuels candidats à se manifester.

En l'absence de candidature complémentaire, Madame MANIBAL procède au vote à bulletin secret en désignant les membres du bureau comme suit: Lionel BLANC (président), Mélanie MILLET (secrétaire), Claude JEANJEAN et Chantal DURAND (assesseurs).

Le premier tour peut se résumer comme suit:

Membre présents: 10

Enveloppes dans l'urne: 10

Majorité absolue: 6

Nombre de voix obtenues par Alain BOZON: 10

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Où l'exposé de Madame MANIBAL,

Proclame Alain BOZON maire de la commune



Alain BOZON  
Président de séance

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Chantal DURAND  
Secrétaire de séance

République Française  
Département : HERAULT  
Arrondissement : Béziers  
**Pezenes Les Mines - Commune**

Séance du vendredi 20 mars 2026

Délibération N° DE\_015\_2026

| NOMBRE DE MEMBRES                      |          |            |
|----------------------------------------|----------|------------|
| En<br>exercice                         | Présents | Votants    |
| 11                                     | 10       | 11         |
| Date de la convocation :<br>16/03/2026 |          |            |
| Pour                                   | Contre   | Abstention |
| 11                                     | 0        | 0          |
| Résultat du vote : adoptée             |          |            |

Le vingt mars deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Alain BOZON.

Présents : Lionel BLANC, Alain BOZON, Gwenaël COTARD, Chantal DURAND, Claude JEANJEAN, Isabelle LECOMTE, Renée MANIBAL, Thomas MARTIN, Maxime MASATS, Mélanie MILLET

Représentés : Stéphane CLERC représentée par Gwenaël COTARD

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Chantal DURAND est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Détermination du nombre d'adjoints**

Monsieur le Maire rappelle que conformément au code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants, le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal

Considérant que le conseil municipal compte 11 membres.

Monsieur le Maire propose la création de 3 postes d'adjoints pour la durée du mandat

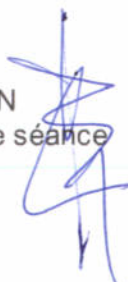
**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Décide de créer 3 postes d'adjoints.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Alain BOZON  
Président de séance



Chantal DURAND  
Secrétaire de séance

DE\_015\_2026

République Française  
Département : HERAULT  
Arrondissement : Béziers  
**Pezenes Les Mines - Commune**

Séance du vendredi 20 mars 2026

Délibération N° DE\_016\_2026

| NOMBRE DE MEMBRES                      |          |            |
|----------------------------------------|----------|------------|
| En exercice                            | Présents | Votants    |
| 11                                     | 10       | 11         |
| Date de la convocation :<br>16/03/2026 |          |            |
| Pour                                   | Contre   | Abstention |
| 11                                     | 0        | 0          |
| Résultat du vote : adoptée             |          |            |

Le vingt mars deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Alain BOZON.

Présents : Lionel BLANC, Alain BOZON, Gwenaël COTARD, Chantal DURAND, Claude JEANJEAN, Isabelle LECOMTE, Renée MANIBAL, Thomas MARTIN, Maxime MASATS, Mélanie MILLET

Représentés : Stéphane CLERC représentée par Gwenaël COTARD

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Chantal DURAND est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

|                                         |
|-----------------------------------------|
| <b>Objet : Désignation des adjoints</b> |
|-----------------------------------------|

Monsieur le Maire rappelle que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-7, il convient de désigner trois adjoints parmi les élus.

Il porte à la connaissance des élus la candidature de la liste composée de Lionel BLANC, Stéphane CLERC et Gwenaël COTARD et invite d'autres éventuels candidats à se manifester.

En l'absence de candidature complémentaire, Monsieur le Maire procède au vote à bulletin secret en désignant les membres du bureau comme suit: Lionel BLANC (président), Mélanie MILLET (secrétaire), Claude JEANJEAN et Chantal DURAND (assesseurs).

Le premier tour peut se résumer comme suit:

Membre présents: 10

Enveloppes dans l'urne: 10

Majorité absolue: 6

Nombre de voix obtenues par la liste menée par Lionel BLANC: 10

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Où l'exposé du maire,

Désigne pour occuper les fonctions d'adjoint Lionel BLANC (1er adjoint), Stéphane CLERC (2e adjoint) et Gwenaël COTARD (3e adjoint).

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Alain BOZON  
Président de séance



Chantal DURAND  
Secrétaire de séance